

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 28 août 2008 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 h30 précises du soir.

La Secrétaire ff.,

Le 20 août 2008.  
Le Bourgmestre,

M.C. GEMINE

R.CAPPE

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2008 : Approbation.
2. Démission d'un Conseiller Communal
3. a) Vérification des pouvoirs  
b) Prestation de serment  
c) Installation d'un Conseiller Communal suppléant
4. Tableau de préséance: Modification
5. Budget du CPAS : Exercice 2008 : Modification budgétaire : Service ordinaire : Décision.
6. Budget du CPAS : Exercice 2008 : Modification budgétaire : Service extraordinaire : Décision.
7. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2008 : Modification budgétaire n° 1 : Décision.
8. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2009 : Approbation.
9. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez-Heest : Exercice 2009 : Approbation.
10. Budget de la Fabrique d'Eglise protestante de Gembloux : Exercice 2009 : Approbation.
11. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2007 : Approbation.

12. Fabrique d'Eglise d'Emines : Financement des travaux d'adaptation du câblage électrique et de l'éclairage de l'église : Octroi d'un subside : Décision.
13. Redevance sur la réalisation de raccordements aux égouts et à la distribution d'eau sans traversée de voirie : Fixation du taux pour la période 2008-2012 : Décision.
14. Patrimoine communal : Fructification d'une parcelle de terrain : Section d'Emines : Décision
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
15. Enseignement communal : Acquisition de matériel de gymnastique pour les écoles :
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
16. Patrimoine communal : Constitution d'un bail emphytéotique et de servitudes : Section de Rhisnes : Décision.
17. Patrimoine communal : Constitution d'un bail emphytéotique et de servitudes : Section de Saint-Denis : Décision.
18. Règlement complémentaire de circulation routière : Section de Saint-Denis : Décision.
19. Patrimoine communal : Location du droit de chasse : Section de Meux : Cahier des charges : Approbation.
20. Salle « La Ruche » de Saint-Denis : Acquisition de citernes à mazout : Décision :
  - a. Descriptif
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
21. Enseignement communal : Acquisition d'appareils ménagers : Ecoles de Meux et de Rhisnes : Décision :
  - a. Descriptif
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode marché.
22. Cession d'une parcelle le long d'un lotissement : Section d'Emines : Plan : Approbation.
23. Patrimoine communal : Travaux de pose d'une canalisation, de création d'un trottoir et d'un plateau surélevé : Section de Rhisnes : Décision
  - a. Cahier spécial des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.

**A HUIS CLOS :**

24. Ratification de la désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction durant la période de congé du titulaire.

25. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps: Décision.
26. Enseignement: demande de congé pour exercer une autre fonction dans l'enseignement : Décision.
27. Enseignement: demande de congé pour prestations réduites: Décision.
28. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales La Bruyère.
29. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (3 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
30. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
31. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
32. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
33. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
34. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère.
35. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 18 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère.
36. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
37. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
38. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
39. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
40. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
41. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère.
42. Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (10 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.

43. Désignation d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
44. Désignation d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.
45. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
46. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère.
47. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
48. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère.
49. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère.
50. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère.
51. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère.
52. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère.

## COMMENTAIRES.

1.2, 3, 4 /

5.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.179.098,58 €	1.179.098,58 €	0
Augmentation des crédits	209.740,36 €	214.309,62 €	- 4.569,26 €
Diminution des crédits	14.200,00 €	18.769,26 €	4.569,26 €
Nouveau budget	1.374.638,94 €	1.374.638,94 €	0

La participation communale demeure inchangée.

6

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	25.000,00 €	25.000,00 €	0
Augmentation des crédits	259.495,93 €	264.495,93 €	- 5.000,00 €
Diminution des crédits	€	5.000,00 €	5.000,00 €
Nouveau budget	1.374.638,94 €	1.374.638,94 €	0

7.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	85.300,93 €	85.300,95 €	0
Majoration de crédits	7.356,79 €	7.356,79 €	0
Nouveau budget	92.657,74 €	92.657,74 €	0

La majoration de crédit concerne le loyer des maisons (+ 450,00 €), les travaux de réparation à l'église (+ 5.000,00 €) ainsi qu'au presbytère (+1.500,00 €).  
Le subside communal augmente de 7.105,05 €.

8.

Recettes : 17.771,51 €	Dépenses : 17.771, 51 €	Solde : 0
Participation communale : 13.917,49 € (12.291,52 € en 2008 et 10.537,55 € en 2007)		

Cette légère augmentation communale trouve son origine principalement dans la diminution du résultat présumé de l'exercice 2008.

9.

Recettes : 26.868,67 €	Dépenses : 26.868,67 €	Solde : 0
Participation communale : 21.519,93 € (13.956,00 € en 2008 et 15.882,12 € en 2007)		

Cet accroissement de la dotation communale se justifie par l'augmentation du poste « chauffage » et par des travaux de réparation de l'église ajoutés à son entretien.

10.

Recettes : 20.641,00 €	Dépenses : 20.641,00 €	Solde : 0
Participation communale : 1.204,93 € (1.251,42 € en 2008 et 1.193,81 € en 2007)		

11.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	41.286,92 €	34.150,73 €	47.182,99
Dépenses	35.446,68 €	34.150,73 €	37.536,99
Boni	5.840,24 €	0 €	9.646,000

12. Dans le cadre du projet relatif aux travaux d'adaptation du câblage électrique et de l'éclairage de l'église, la Fabrique d'Eglise a procédé à un marché public par appels d'offres. Il ressort de cette formalité administrative, l'attribution de ce marché à la firme « Sprl Soulier » de Warisoulx ayant déposé l'offre la plus intéressante et la plus basse, au montant de 25.962,74 €. Il est proposé au Conseil Communal d'octroyer à la Fabrique d'Eglise un subside extraordinaire arrondi à 27.500 €.
13. Actuellement, les raccordements à la canalisation communale ainsi qu'au réseau de distribution d'eau ne nécessitant pas de traversée de voirie, sont réalisés par le demandeur ou son entrepreneur. A maintes reprises, il a été constaté que ces travaux ne sont pas toujours réalisés avec l'outillage et le professionnalisme requis entraînant inévitablement des problèmes coûteux à solutionner par la suite par les services communaux. En possession du matériel adéquat, il serait tout indiqué de confier ces raccordements au service des travaux. Dans cette optique, il est proposé au Conseil Communal l'adoption d'une redevance pour la réalisation de ces raccordements avec forage et fourniture de la pièce de branchement.
14. En novembre 2005, le Collège Echevinal prenait la décision de récupérer sans délai l'entière disposition d'une terre communale de 4ha48a99ca située rue de Rhisnes à Emines. Son souhait consistait à exploiter directement cette dernière au profit de la Commune par l'intermédiaire d'un marché public de services. De 2006 à 2008, des marchés publics ont été réalisés en vue de la fructification de cette parcelle avec des projets annuels avoisinant les 3000 €. Pour 2009, il est suggéré au Conseil de procéder à l'implantation d'une prairie permanente à base de Ray-Grass anglais de fauche pour un montant de +/- 2000 €. Le Conseil sera ensuite consulté annuellement en ce qui concerne la vente du foin.
15. A la demande des divers professeurs de gymnastique, il est envisagé d'acquérir du matériel supplémentaire dans les différentes écoles de l'entité. Le devis estimatif s'élève à 3.150,00 €. Mode de marché : procédure négociée.
16. La puissance exigée pour l'alimentation en électricité des futurs logements en cours d'aménagement dans l'ancien couvent situé rue d'Emines, n° 9 à Rhisnes nécessite l'établissement d'une cabine électrique à proximité de ces points de consommation. L'intercommunale Idég propose, dans ce cadre, la signature d'un bail emphytéotique à son profit pour une durée de 99 ans, couvrant la superficie de 36 m<sup>2</sup> avec droit de passage jusqu'à la voirie. Le canon annuel est fixé à 1 €.
17. La cabine électrique implantée rue du Stordoir à Saint-Denis révèle une puissance insuffisante que seule une rénovation très coûteuse pourrait rendre plus performante. Pour cette raison, l'intercommunale Idég propose l'implantation d'une nouvelle cabine adossée au mur du nouveau cimetière de Saint-Denis, en recul de toute habitation. Comme précisé au point précédant, ce projet impose la signature d'un bail emphytéotique aux mêmes conditions.

18. Le 08 septembre 2005, le Conseil communal a adopté un règlement complémentaire pour créer « une zone 30 » aux abords des écoles de l'entité. Il s'est abstenu d'intégrer l'école de Saint-Denis compte tenu que cet établissement est implanté le long d'une route régionale. Néanmoins, la rue Reine Elisabeth doit être associée également à cette mesure car située dans le périmètre de l'école à réglementer.
19. La location du droit de chasse sur les parcelles communales au lieu-dit « Bois de Meux » vient à échéance le 30 septembre 2008.  
Il est proposé au Conseil Communal de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans.
20. Un récent rapport des pompiers dénonce la non-conformité de la citerne à mazout de la salle « La Ruche » à Saint-Denis en raison de l'absence de bac de rétention et de sa présence dans le même local que celui de la chaudière. le  
Le remplacement de ce matériel est fixé à 1.760 HTVA  
Mode de marché : procédure négociée.
21. Ce dossier présente pour les besoins du réfectoire de deux écoles, l'acquisition d'un frigo, d'une cuisinière électrique d'un four et d'un réfrigérateur de table.  
Le devis estimatif s'élève à à 2.015,00 €  
Mode de marché : procédure négociée.
22. Le projet de lotissement de Madame Jeannine Casteels situé à l'angle de la rue de Vedrin et de la rue Trieux des Gouttes à Emines vise la création de 10 lots. Le 10<sup>ème</sup> lot est formé d'un fossé constituant le début du ruisseau hors catégorie dénommé « Le Saint-Lambert ».  
Ce fossé a une largeur de ± 4 mètres et une contenance approximative de 3 a 50 ca.
23. Dans le souci de sécuriser le passage des piétons rue des Dames Blanches, du carrefour avec la rue du Ry d'Argent jusqu'au carrefour avec la rue des Chapelle, il est suggéré au Conseil Communal de canaliser l'actuel fossé à ciel ouvert et d'aménager en surface un trottoir. la  
Ce projet s'accompagne de la création dans cette rue d'un plateau surélevé.  
L'estimation de ces aménagements est établie à 174.580,84 €  
Mode de marché : adjudication publique.